

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Commune de Versoix

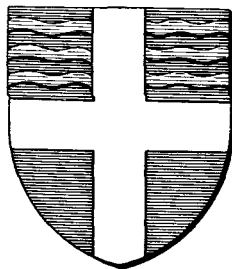
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1938

présenté au Conseil Municipal le 18 Avril 1939

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terreaux - du - Temple, 3
1939

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. $\frac{1}{2}$ à midi.

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours de 14 heures à 18 heures. Le samedi de 8 heures à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I. 2827.

Téléphone : No 85.025

ETAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. le capitaine Wicht, No 85.128, ou au poste de gendarmerie, No 85.021.

INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré dans un périmètre compris entre le lac, la route de Lausanne, entre les deux frontières, la route de Ferney, le chemin de la Scie, le chemin des Colombières, la route de Saint-Loup, le chemin de dessous St-Loup, le chemin Louis-Degallier jusqu'au chemin de Ravoux, le chemin de Ravoux, le chemin de Mont-Fleuri et la frontière vaudoise en Braille, ainsi que le Vieux-Port. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1er avril au 30 septembre ; dès 8 h. du matin, du 1er octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre.

(Suite : page 3 de la couverture)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

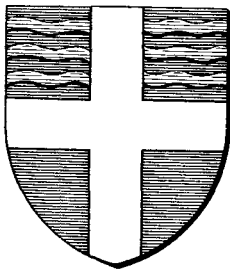
Commune de Versoix

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 1938

présenté au Conseil Municipal le 18 Avril 1939

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terreaux - du - Temple, 3
1939

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 4 et 5 mai 1935

MM. DUTOIT, Hermann,	Radical	Entré en 1914 et 1922 (F)
ROESS, Albert,	»	» 1922 (T)
BACHER, Rodolphe,	»	» 1931 (T)
GENOUD, Alfred,	»	» 1931 (T)
DESOCHÉ, Abel,	»	» 1935 (F)
SEEGER, Gustave,	»	» 1935 (F)
GOY, Frédéric,	»	» 1935 (T)
CHOLLET, Alphonse,	Socialiste	» 1935 (F)
SOLDINI, Louis,	»	» 1935 (T)
CUEREL, Jacques	»	» 1935 (F)
FAVEZ, Charles,	»	» 1935 (T)
DIETRICH, Joseph,	Chrétien-social	» 1931 (F)
PICCOT, Eugène,	»	» 1927 (T)
FERRIER, Jean,	Démocrate	» 1922 (T)
BORDIER, Jacques	»	» 1935 (F)

* La lettre (T) désigne MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des Travaux ; la lettre (F), MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des Finances.

Lors de l'élection des 18 et 19 mai 1935, ont été élus :

Maire : M. RAMSEYER, Charles.

Adjoints : MM. MUNDINGER, Charles et BERGER, Francis.

Répartition des fonctions

M. RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Etat Civil, Service du Feu, Cimetière, Bienfaisance.

M. MUNDINGER : Routes, Bâtiments, Voirie.

M. BERGER : Police et suppléance de l'Etat Civil.

M. FERRIER, Conseiller : Suppléance de l'Etat Civil.

Recensement cantonal de 1938

646 Ménages

Personnes :

Genevois . 714

Confédérés. 1214

Etrangers . 337

2265

Compte rendu administratif et financier de l'Exercice 1938

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport administratif et financier de la Commune de Versoix pendant l'exercice écoulé. Il sera suivi, conformément à la loi, d'un aperçu sur la marche des affaires communales pendant la législature 1935-1939.

Dans l'exercice 1938 la Commune a continué son programme de travaux aux routes et aux bâtiments. Peu à peu nos chemins et nos locaux seront en bon état et dans la législature prochaine, la Mairie pourra envisager des travaux plus importants.

Le Conseil municipal a été réuni cinq fois et n'a pas subi de modifications depuis son élection. La Commission des finances et particulièrement celle des travaux ont été convoquées pour étudier les propositions de l'Administration. Nous nous sommes attachés à l'étude de projets que nous n'avons pu réaliser de suite, la correction de la route de Richelien à la Bâtie, la route de la Gare à la route de Ferney, ainsi qu'au problème de la route cantonale de Lausanne, qui fera l'objet d'un compte-rendu spécial.

L'effectif de la population n'a pas changé. Les nouvelles constructions sont peu nombreuses et il reste quelques appartements vacants. La situation de Versoix et ses communications faciles avec la Ville semble permettre l'espoir que Versoix attire de nouveaux habitants. Mais la fermeture de la Confiserie est un signe que notre Commune perd son caractère industriel pour devenir la résidence d'employés de la ville et de retraités.

L'examen du compte communal appelle les réflexions suivantes:

Le produit des centimes additionnels budgété à Fr. 50.000,— accuse une plus-value de Fr. 6.435,60 tandis que la taxe professionnelle fixe reste au chiffre prévu de Fr. 10.375,80.

Nous réalisons une augmentation de Fr. 1.200,— sur les locations, de Fr. 1.000,— sur les concessions au cimetière, et d'environ Fr. 800,— sur la subvention du Service du gaz due à l'extension au gaz industriel de la répartition à la Commune. Au

total, les recettes se montent à Fr. 90.959,10 contre Fr. 78.550,— prévus ; l'augmentation est de Fr. 12.000,—

La subvention fédérale pour la réfection des façades de l'Ecole n'a pu être payée dans cet exercice. Une somme de Fr. 2.300,— figurera donc aux recettes du compte de 1939.

Vous avez relevé le chiffre des dépenses pour travaux aux bâtiments par des crédits supplémentaires et vous avez autorisé la Mairie à prélever une partie du Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat. Le montant de ce dépôt, augmenté du boni de l'exercice, s'élève au 31 décembre 1938 à Fr. 12.351,75.

La situation matérielle des cantonniers a été améliorée. Dans le poste assurances figure l'annuité de Fr. 1.500,— versée à la Compagnie « La Bâloise » en vue de leur assurer une retraite-vieillesse. Cette somme, entièrement à la charge de la Commune cette première année, sera partagée à l'avenir avec les intéressés dont le salaire a été réadapté.

Nous nous en sommes tenus aux chiffres prévus par le budget pour tous les autres postes. Nous relevons un dépassement de Fr. 6.000,— aux dépenses, soit Fr. 84.000,— au lieu de Fr. 78.000,—.

Chemins communaux

L'adjudication des travaux de réfection des routes a été confiée à la *Maison Induni*, ensuite d'une soumission.

Les travaux comportent :

Une rectification du chemin de L'Etrat à son amorce à la route de St-Loup. Les propriétaires du domaine de St-Loup s'étant prêtés à un échange de terrain, nous avons prolongé directement ce chemin dont la plus grande partie sera remise en état

Le chemin vicinal du Château de Chavannes a passé en vertu de la loi au domaine public. Bien que le transfert de propriété ait été passé à l'insu de la Mairie, le Conseil s'est trouvé devant un fait acquis et a pris ses responsabilités. De plus en plus fréquenté, mais dans un état présentant un grand danger à la circulation, nous avons décidé de réparer ce chemin entre la route de Sauvigny et les fermes du Château. Le second tronçon, du château au village de Chavannes-des-Bois attendra de nouveaux crédits.

Le chemin de Villars compris dans la boucle du canal dessert de nombreuses propriétés. Il est si étroit que non seulement les

autos ne peuvent se croiser, mais les piétons eux-mêmes ne sont pas en sécurité quand passe un camion. Devant les exigences des riverains pour la cession du terrain nécessaire à l'élargissement, le Conseil s'est vu obligé, à regret, de différer cette opération.

Le chemin Argand, le long de la place Bordier, et *le chemin du Lac*, dans sa partie supérieure, sont également empierrés et goudronnés.

Les abondantes chutes de neige de cet hiver et le gel ont provoqué un surcroît de travail aux cantonniers. Les chemins sablés le matin étaient de nouveau recouverts de neige le lendemain et le travail était à recommencer ; nous n'avons pas trouvé de chômeurs à ce moment pour déblayer les routes, occupés qu'ils étaient sur la route cantonale. Nous avons dû nous adresser à des particuliers pour ouvrir les chemins creux où la neige s'était accumulée.

Goudronnages 1938

Première couche :

Chemin de l'Etrat (1 ^{er} tronçon),	1075 m ²
Chemin Degallier (partie sup.),	690 m ²
Chemin Argand,	660 m ²
Avenue du cimetière,	605 m ²
Chemin de Villars,	1210 m ²
Chemin de la Scie,	660 m ²
	<hr/>
Soit	4900 m ²

Seconde couche :

Avenue du Lac prolongée,	1715 m ²
Chemin Hubert-Saladin,	610 m ²
Préau de l'Ecole enfantine,	155 m ²
Chemin de Mont-Fleury (aval),	1565 m ²
Avenue Louis-Yung (amont),	1445 m ²
Route de St-Loup (du chemin vert au portail des vignes),	2105 m ²
	<hr/>
Soit	7595 m ²

Trottoirs

Le long de l'avenue Lachenal et du chemin Degallier, jusqu'au cimetière, a été construit un trottoir muni de bordures en granit. Nous pensons que si la chaussée doit être entretenue pour faciliter la circulation des automobiles, les piétons ont droit aussi à notre protection. Nous estimons que ce trottoir sera apprécié dans un chemin d'aussi intense circulation.

Cantonniers

La situation matérielle des deux cantonniers a été jusqu'à ce jour très au-dessous des normes du Canton.

Le Conseil a estimé que pour un travail équivalent, nos employés communaux étaient bien mal traités. La Mairie a commencé par étudier le problème de la retraite ; nous avons dû garder jusqu'à un âge très avancé notre ancien agent municipal faute d'un fonds de pension qui ne peut d'ailleurs exister dans une petite commune. Vous n'avez pas voulu que pareil cas se renouvelle et vous avez accepté la proposition d'une compagnie d'assurance garantissant à l'âge de 62 ans une retraite de Fr. 2.400,—. La Caisse de la Commune prendra à sa charge la moitié de l'annuité et les cantonniers l'autre moitié. Cette assurance garantit également une pension à la veuve et aux orphelins éventuels jusqu'à 18 ans.

Le salaire des cantonniers a été adapté au coût de la vie et porté de Fr. 300,— à Fr. 350,— par mois. Nous félicitons le Conseil d'avoir accepté à l'unanimité cette mesure d'équité.

Nous avons le plaisir de constater que les cantonniers donnent entière satisfaction par leur travail.

Route de Suisse

Le Conseil d'Etat n'a pas encore décidé définitivement quel projet il entendait réaliser pour la traversée de la route de Suisse dans Versoix. La Commission d'urbanisme s'est déclarée pour la construction du quai, mais le Département des Travaux publics n'envisage pas pour le moment de travaux à Versoix. Le programme de grands travaux présentés au Grand Conseil comporte un projet d'élargissement de la route à travers Bellevue et la rectification du

contour devant la campagne Bartholoni. Les soins du Département sont tournés vers d'autres parties du canton ; Versoix apparaît bien comme le parent pauvre. C'est le village le moins bien éclairé et dont la route cantonale est dans le plus fâcheux état. Depuis 1911 un plan d'extension frappe d'une servitude les propriétés situées sur les deux côtés de la route de Lausanne dans l'éventualité d'un élargissement, aussi la plupart des maisons non réparées font-elles piètre figure et donnent au village un aspect moins qu'agréable.

La confiserie a été fermée et va être vendue. Nous avons saisi cette occasion, après bien d'autres, pour rappeler au Conseil d'Etat que Versoix est une commune genevoise bien que la dernière sur la route de Suisse et qu'il est urgent d'élargir la route dans sa partie la plus étranglée. Le Conseil municipal a bien voulu émettre un vœu au Conseil d'Etat pour qu'il fasse passer à l'exclusion de tout autre projet, comme le plus urgent et le plus facilement réalisable, l'élargissement côté Jura. La route actuelle est dangereuse et nuit au commerce local.

La construction d'un quai ou d'une autre route en dehors du village peut être envisagée plus tard. Pour le moment nous désirons qu'on ne diffère pas davantage une amélioration qui a trop tardé. Nous comptons sur la compréhension du Conseil d'Etat pour obtenir satisfaction.

Quai

Ensuite d'une soumission pour les travaux de protection de la jetée, Messieurs *Bopp Frères* ont obtenu l'adjudication d'un tronçon de 10 mètres, en continuation du pilotage effectué les années précédentes et qui donne de bons résultats. Septante mètres cubes de blocs ont été récupérés au large au moyen d'un appareil approprié et sont venus renforcer les enrochements. Le même travail a été exécuté en 1939.

Bâtiments

Le locataire d'un des appartements de la Mairie, après un séjour de dix ans, a donné son congé pour fin décembre 1938. Cet appartement a été réparé complètement. La cuisine a été remise à neuf et nous avons procédé par la même occasion à la réfection de la cuisine de la concierge.

Nous avons remplacé, à la demande des ramoneurs, la cheminée de l'Ecole enfantine par un canal système « Ascro ». Ce travail a entraîné la réparation de la cuisine de la concierge.

Les vieux bâtiments exigent un entretien coûteux, nous estimons qu'ils représentent pour la Commune, malgré tout, un placement avantageux.

Salle de la Mairie

Nous avons attendu longtemps les moyens financiers pour agrandir la salle du Conseil municipal. Nous nous y trouvions certes à l'étroit et le bureau du secrétaire souvent envahi par de nombreuses personnes n'était guère convenable. En abattant la paroi qui la séparait de l'ancienne Ecole secondaire nous avons donné à la Mairie des proportions plus vastes et un éclairage satisfaisant. Nous avons profité de ces travaux de transformation pour établir un chauffage central indépendant de celui de l'Ecole. Il en résulte cette année déjà une grande économie dans le combustible employé puisqu'on peut éteindre pendant un mois chaque hiver la grande chaudière, soit pendant les vacances de Noël et celles de Pâques. Le coût de la nouvelle installation sera ainsi amorti en deux ans. Le chauffage de la Mairie insuffisant, en raison de l'éloignement de la chaudière, fonctionne mieux, le chauffage de l'école est grandement amélioré.

Nous avons reçu avec reconnaissance, pour orner la nouvelle salle de la Mairie, des tableaux de Madame Hermann Dutoit et de Monsieur Jean Ferrier. De grandes tables et de nouvelles chaises ont été acquises et s'harmonisent heureusement avec l'ensemble des boiseries.

Bibliothèque

La bibliothèque a été transférée dans le local du rez-de-chaussée attenant au hangar des pompiers. Cette salle d'école désaffectée et qui servait de local de répétition à l'Union instrumentale a été remise en état. Le plancher a été remplacé par un dallage et les parois et le plafond peints à l'huile.

Ce local est plus facilement accessible aux personnes âgées. La bibliothèque continue à être très fréquentée, on apprécie le service d'abonnement à la Bibliothèque pour tous, qui assure le

renouvellement constant de livres modernes que nous ne pouvons acquérir.

Nouvelle salle

Le hangar contigu à l'Ecole enfantine a été transformé en une petite salle de réunion. Nous y avons logé l'Union instrumentale et nous pourrions la concéder aux sociétés pour certaines assemblées moyennant une redevance minime.

Les réparations ont consisté dans l'établissement d'une dalle de béton armé, la pose d'un parquet et d'armoires. Le plafond et les parois ont été peints à l'huile.

Pompiers

Les pompiers entrés à la compagnie lors de sa réorganisation en 1900 ont atteint la limite d'âge. Les derniers viennent de donner leur démission. Nous l'avons acceptée en exprimant à ces citoyens la reconnaissance de la Commune pour leurs longs et fidèles services.

Le premier-lieutenant Genequand, domicilié à Genève, a dû résilier ses fonctions; nous lui adressons nos plus vifs remerciements pour le dévouement qu'il a montré dans sa tâche; le lieutenant Steimann a été promu premier-lieutenant. Deux sous-officiers ont donné leur démission pour changement de domicile et deux sergents sont décédés, nous les regrettons également. Tous ces citoyens ont apporté à la collectivité beaucoup de dévouement et ils étaient une force pour la compagnie de sapeurs-pompiers.

Nous nous sommes trouvés au commencement de l'année devant un effectif réduit et une compagnie mutilée de ses cadres; nous avons mis au concours les postes à repourvoir et fait appel à 12 nouvelles recrues. Conformément au règlement, la Mairie a invité l'Etat-Major à organiser un cours d'officiers, un cours de cadres et un cours de recrues pour les nouveaux sapeurs. Monsieur le capitaine Bœsiger, adjudant du bataillon de sapeurs-pompiers de la Ville de Genève a bien voulu accepter la direction.

A la suite de ce cours le caporal Rémy Alessi, le caporal Macheret et le sapeur H. Ramseyer sont promus sergents; l'électricien Pflug et le sapeur B. Schmitt sont promus caporaux.

Le matériel de la compagnie a été complété par l'acquisition de 200 mètres de tuyaux. Nous avons fait emplette d'équipements d'occasion provenant du bataillon de sapeurs-pompiers de la ville. Nous avons équipé à neuf plusieurs recrues ainsi que les officiers.

L'effectif à ce jour est complet, nous remercions tous les hommes dévoués qui ne ménagent ni leur temps, ni leur peine à la bonne marche de la compagnie.

Nous n'avons pas eu de sinistres à enregistrer cette année.

Ecoles de Versoix

Statistique au 1er octobre 1938

Ecole enfantine :

Classe de Mlle Zingre	33 élèves	33 élèves
---------------------------------	-----------	-----------

Ecole primaire :

Classe de Mme Debourgogne	30 élèves	
» Mme Mundinger	30 »	
» Mme Bacher	27 »	
» M. Dentand	28 »	
» M. Bölsterli	24 »	139 élèves

Ecole secondaire :

Classe de M. Ramseyer,	25 élèves	25 élèves
----------------------------------	-----------	-----------

Chavannes :

Classe de Mme Coindet	2 élèves	<u>2 élèves</u>
		199 élèves

Courses scolaires

Classe de M. Ramseyer :	Barberine
Classes de MM. Dentand et Bölsterli :	Le Chamossaire
Classe de Mmes Debourgogne et Mundinger :	Les Avants
Classe de Mme Bacher :	Col de Jaman

Naturalisation

Tesauri, Paul-Ernest, 1912, célibataire, italien

Fr. 500,—

Etat Civil

Il a été inscrit au cours de l'année 1938 : 4 naissances

18 mariages

18 décès

Le registre des familles s'est accru de 29 feuillets ce qui en porte le nombre à 677.



Rapport des Contrôleurs

La Commission des Finances s'est réunie le 4 avril 1939, à la Mairie pour examiner les comptes de 1938. Après avoir opéré divers sondages et pointé un certain nombre d'écritures au moyen des pièces justificatives et ensuite des obligeantes explications de Monsieur Lacroix, secrétaire de la Mairie, que nous remercions, la Commission a reconnu la parfaite régularité de la comptabilité.

Elle propose au Conseil Municipal d'accepter les comptes tels qu'ils lui sont présentés et d'en donner décharge à l'administration.

Le rapporteur : J.-P. BORDIER.

LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1938 présenté par Monsieur le Maire,

Vu le rapport de la Commission des Finances,
A l'unanimité,

Arrête :

1° Les comptes de 1938 arrêtés à Fr. 90.959,10 aux recettes
» 84.748,60 aux dépenses

soit un excédent de recettes de Fr. 6.210,50
sont approuvés.

2° Le Conseil donne décharge à Monsieur le Maire pour sa gestion durant l'année 1938. Il lui exprime ses remerciements, ainsi qu'à Messieurs les Adjointes, pour la conscience et le dévouement avec lesquels ils ont administré la Commune durant l'exercice écoulé.

Versoix, le 18 avril 1939.

Certifié conforme au procès-verbal.

Le Maire : Ch. RAMSEYER.

Allocations en 1938

Union Instrumentale	Fr. 400,—
Société fédérale de Gymnastique	» 200,—
Société des Bains du Lac	» 200,—
Compagnie des Sapeurs-Pompiers	» 250,—
Société de Sauvetage	» 100,—
Foot-Ball-Club	» 100,—
Hospice Général	» 100,—
Total	<u>Fr. 1350,—</u>

Dette Communale

Ville de Genève, Dette Electricité	Fr. 12.498,30
Caisse d'Epargne, Emprunt 1911 à 4 %	» 6.419,45
Caisse d'Epargne, Emprunt 1935 à 4 1/2 %	» 25.472,—
Total de la dette	<u>Fr. 44.389,75</u>

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Boni de l'exercice 1937	Fr. 12.839,10	
Intérêt 4 % au 31 décembre 1938	» 186,35	
Solde débiteur au 31 décembre 1937		Fr. 265,20
Payé pour travaux aux bâtiments		» 6.619,—
Solde en faveur de la Commune		» 6.141,25
	<u>Fr. 13.025,45</u>	<u>Fr. 13.025,45</u>

Fonds de bienfaisance

Prélevé sur le carnet d'épargne :	Fr. 1.550,—	
Don	» 50,—	
1/2 produit du tronc des mariages	» 105,50	
Solde débiteur de l'exercice 1937		Fr. 75,10
Secours divers		» 1.623,65
Solde en caisse au 31 décembre 1938		» 6,75
	<u>Fr. 1.705,50</u>	<u>Fr. 1.705,50</u>

Solde du carnet d'épargne du Fonds de Bienfaisance, au 31 décembre 1938 Fr. 2.103,30

Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Epargne au 31 décembre 1937 .	Fr. 1.715,90
Intérêts au 31 décembre 1938	» 45,50
	<hr/>
Total du fonds de courses	<u>Fr. 1.761,40</u>

COMPTE

des recettes et des dépenses

de la Commune de Versoix

pour 1938

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

	Nature des Recettes	Recettes effectuées
N°		
10.	Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurance	» 994,80
11.	50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés	» 153,—
13.	Produit de la taxe fixe	» 10.375,80
14.	Centimes additionnels	» 56.435,60
15.	Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 3 924,—
16.	Produits des locations des bâtiments et des emplacements communaux	» 4.772,85
20.	Amendes perçues par la Mairie	» 199,55
21.	Produit des concessions du cimetière	» 1.670,—
22.	Recettes éventuelles	» 1.603,10
23.	Produit de l'Etat Civil	» 391,85
26.	Concessions d'eau du canal	» 3.300,50
27.	Vente des bois	» 369,—
28.	Produit des inhumations	» 805,—
29.	Boni sur la consommation du gaz	» 4.789,90
30.	Assurance scolaire, écolages	» 100,—
31.	Allocations pour travaux de chômage	» 775,—
32.	Contraventions perçues par l'Etat	» 299,15
	Total des recettes	<u>Fr. 90.959,10</u>
	Total des Recettes	Fr. 90.959,10
	Total des Dépenses	» 84.748,60
	Excédent des recettes	<u>Fr. 6.210,50</u>

de la Commune de Versoix pour 1938

DÉPENSES

N°	Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
2.	Contribution foncière des biens communaux	Fr. 66,70
3.	Assurance des bâtiments communaux, contre l'incendie	» 126,65
4.	Frais de bureau et petite caisse	» 654,35
5.	Traitement des employés de la Mairie	» 3.600,—
6.	Registres et formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	» 25,—
7.	Frais pour relier les recueils des lois	» 18,50
8.	Frais d'affichage	» 120,—
9.	Indemnité à l'Inspecteur du bétail, part de la Commune	» 105,—
10.	Frais de régie du cimetière	» 1.087,05
11.	Entretien des fontaines, puits et pompes	» 980,—
12.	Secours contre l'incendie	» 2.030,20
13.	Réparation et entretien des chemins communaux	» 27.923,20
14.	Fermage de la voirie enlèvement des immondices	» 2.600,—
15.	Fourniture d'eau	» 1.051,80
16.	Eclairage des routes et chemins	» 1.703,60
17.	Entretien des bâtiments communaux	» 11.926,65
18.	Chauffage des bâtiments communaux	» 4.476,50
19.	Eclairage des bâtiments communaux	» 501,45
20.	Entretien et renouvellement du mobilier des écoles	» 400,—
21.	Traitement des concierges des écoles et de la Mairie	» 2.494,05
22.	Part de la Commune pour les écoles secondaires rurales	» 753,15
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	» 100,—
25.	Fête des écoles	» 1.054,55
29.	Abonnement au téléphone	» 353,90
30.	Amortissement de la dette communale (Emprunts)	» 5.106,60
33.	Dépenses imprévues	» 799,95
40.	Frais pour l'Etat Civil	» 56,—
41.	Assurance scolaire	» 227,60
42.	Traitement des employés de la Commune	» 7.424,25
43.	Assurances diverses	» 1.991,90
44.	Ecolage à l'école de Chavannes-des-Bois	» 240,—
45.	Allocations diverses	» 1.350,—
46.	Allocation aux Colonies de Vacances	» 1.000,—
47.	Pension de retraite à l'agent municipal	» 2.400,—
	Total des dépenses	Fr. 84.748,60

Rapport sur la période administrative

1935-1939

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Le Conseil et l'Administration élus les 5 et 19 mai 1935, arrivent au bout de leur mandat. Il semble que cette période de quatre années ait passé bien rapidement et cependant un examen attentif de notre activité révèle un travail important.

Routes. — La plus grosse dépense a été portée comme d'habitude sur l'entretien des chemins communaux. Elle s'élève à environ Fr. 110.000,—. Tous les chemins carrossables de Versoix sont goudronnés, à l'exception du chemin de Ravoux, d'une partie des chemins de l'Etrat, de la Bâtie et de Villars.

Les prix demandés par les entrepreneurs ont été abaissés à tel point qu'il serait plus onéreux pour la Commune de les faire à son propre compte. Les travaux neufs sont : le chemin du Lac prolongé, les contours Peter, de Pont-Céard et d'Ecogia.

Bâtiments. — La salle de gymnastique, le ravalement des façades des deux écoles, la réfection des toits la mise en état des appartements, l'entretien courant des classes, constituent une dépense de Fr. 88.000,—.

Chauffage. — Pendant cette période, nous avons procédé à l'installation du chauffage central à l'Ecole enfantine, nous avons remplacé la chaudière de l'Ecole primaire, créé un chauffage indépendant pour la salle de gymnastique, puis pour la Mairie. Depuis quelques années nous avons confié le chauffage à forfait à des entrepreneurs spécialisés. Sans nous coûter plus cher, ce système revêt de grands avantages et nous donne entière satisfaction.

Traitements des employés. — Les salaires de nos employés ont tous été adaptés aux nouvelles circonstances et au coût de la vie.

Les concierges et les cantonniers ont vu leur situation améliorée et ces derniers ont leur vieillesse assurée.

Le cimetière est doté d'un nouveau règlement. Le fossoyeur est chargé de l'entretien du cimetière et du service du portail. Il

assure également la police du cimetière et le contrôle de la pose des monuments. Nous avons fixé une taxe pour l'entrée des monuments funéraires à l'instar des règlements des cimetières urbains, les marbriers domiciliés hors de la commune n'acquittant pas de taxes professionnelles sur la Commune de Versoix. Le cimetière est bien entretenu, les concessions nouvelles et les renouvellements ont rapporté la somme de Fr. 10.000.

Centimes additionnels. — Le taux a été porté à 30 % dès 1936.

Année	Taux	Rapport réel du centime	Rapport de l'exercice
1935	25 %	Fr. 1.698,—	Fr. 42.467,85
1936	30 %	» 1.583,—	» 47.496,—
1937	30 %	» 1.862,—	» 55.861,85
1938	30 %	» 1.881,—	» 56.435,60

Taxe professionnelle fixe. — Les industries de la Commune ne sont pas en augmentation. Le revenu de la taxe oscille autour de Fr. 10.000,—. Le Grand Conseil a établi en 1938 deux nouveaux barèmes, l'un pour l'agglomération urbaine, l'autre pour les communes rurales. La Commission taxatrice a décidé d'adopter le barème B qui se rapproche le plus des taxes en vigueur jusqu'ici. Elle a maintenu pour 1939 les taxes de 1938.

Estimation foncière. — La Commission d'Estimation nommée par le Conseil d'Etat, composée d'un architecte, d'un agronome et d'un régisseur a revu la taxation des immeubles. Les nouvelles taxes ont été à la disposition des intéressés pendant un mois à la Mairie. Elles ne diffèrent pas essentiellement des anciennes. Les réclamations justifiées ont été prises en considération. Les nouvelles taxes sont entrées en vigueur pour la déclaration d'impôt de 1939.

En déposant son mandat, la Mairie a le sentiment que la période qui s'achève a été féconde pour la Commune. Nous avons certainement conscience de beaucoup d'imperfections, nous avons travaillé avec des moyens limités, si nous n'avons pas réussi dans toutes nos entreprises, nous avons essayé de faire pour le mieux, aidés dans notre tâche par d'excellents collaborateurs Messieurs *Mundinget et Berger*, ainsi que par un secrétaire dévoué, et nous reconnaissons avec plaisir que vous aussi, Messieurs les Conseillers municipaux, vous vous êtes efforcés de nous faciliter notre tâche.

Nous avons l'agréable devoir de vous en remercier.

Versoix, le 18 avril 1939.

Ch. RAMSEYER, Maire.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Conseil municipal	2
Répartition des fonctions	2
Recensement cantonal de 1938	2
Compte rendu administratif et financier, exercice 1938	3
Chemins communaux	4
Goudronnages	5
Trottoirs	6
Cantonniers	6
Route de Suisse	6
Quai	7
Bâtiments	7
Salle de la Mairie	8
Bibliothèque	8
Nouvelle salle	9
Pompiers	9
Ecoles de Versoix	10
Courses scolaires	10
Naturalisation	11
Etat Civil	11
Rapport des Contrôleurs	12
Allocations en 1938	13
Dette Communale	13
Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat	13
Fonds de bienfaisance	13
Fonds de courses scolaires	14
Compte des recettes et des dépenses pour 1938	16 et 17
Rapport sur la période administrative 1935-39	18

LOGIS-PENSION

Le Maire croit devoir rappeler que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à une personne, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

Tout tenancier doit exiger de ses pensionnaires non seulement qu'ils soient en règle avec le bureau des permis de séjour, mais qu'ils soient encore en possession d'un acte de naissance.

TOUT LOGEUR DOIT AVOIR SON NOM INSCRIT SUR SA PORTE EN LETTRES GRANDES ET BIEN APPARENTES.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisation, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

LOI SUR LES ROUTES DE 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 6 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 mètre.

INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser immédiatement à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou de mariage.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 41.212.